

Madame, Monsieur,

Objet : Convocation à la réunion du Conseil communal

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil communal qui aura lieu le

Lundi 26 octobre 2026 à 19H00 à la Cité Administrative (en l'Espace Renaissance), rue du Solstice, 1 à 6220 Fleurus

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

1. **INFORMATION - Notification de la décision de l'Autorité de Tutelle : Décision du Collège communal du 19 août 2026 - Contrat d'études en voirie, avec coordination sécurité santé et avec, en option, la surveillance des travaux, entre l'IGRETEC et la Ville de Fleurus, dans le cadre de la relation "In House", pour les travaux d'amélioration de la rue Haute à Wagnelée - Approbation de l'attribution.**
2. **INFORMATION – Procès-verbal de la Réunion du Comité de Concertation entre la Commune et le C.P.A.S., tenue le 16 septembre 2026.**
3. **INFORMATION – Procès-verbal de la Réunion du Comité de Concertation entre la Commune et le C.P.A.S., tenue le 02 octobre 2026.**
4. **INFORMATION - Actualisation de la délégation du contreseing de la Directrice générale, pour certains documents, aux Chefs de Département, aux Chefs de Service et à certains agents communaux et délégation du contreseing de la Directrice générale, pour certains documents, à la Directrice de la Coordination du Service des Travaux, en charge du Département "Cadre de vie" et à une Cheffe de Service.**
5. **INFORMATION - Enseignement fondamental – A.S.B.L. "Promotion de l'Enseignement communal de Fleurus" - Comptes annuels, pour l'année 2025.**
6. **INFORMATION - Factures - Application de l'article 60 du R.G.C.C.**
7. **AFFAIRES SOCIALES - EMPLOI - Réforme du financement des Missions régionales pour l'emploi - Motion visant à préserver une capacité d'insertion de proximité, sur le territoire de Charleroi Métropole - Adoption - Décision à prendre.**
8. **Commune/C.P.A.S. - Rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer, des économies d'échelles et des suppressions des doubles emplois ou des chevauchements d'activités entre la Commune et le C.P.A.S. de Fleurus - Adoption - Décision à prendre.**
9. **Contrat-programme 2026-2032 à conclure entre la Communauté française, la Ville de Fleurus, la Province du Hainaut et l'A.S.B.L. "Fleurus Culture" (Centre culturel de Fleurus) - Approbation - Décision à prendre.**
10. **Personnel communal - Modification du Règlement de travail des accueillant(e)s à domicile, sous statut salarié - Décision à prendre.**

11. **Marché financier pour le financement des dépenses extraordinaires - 6 lots - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision à prendre.**
12. **Plan de déploiement de bornes de recharge de la Région Wallonne - Emplacement rue du Couvent à 6220 FLEURUS - Décision à prendre.**
13. **Aménagement de la place Albert 1er à Fleurus - Approbation des conditions, du mode de passation, de l'estimation et de l'avis de marché - Décision à prendre.**
14. **Végétalisation à l'échelle des quartiers dans le contexte d'adaptation à la crise climatique - 2 lots - Approbation des conditions, du mode de passation, de l'estimation et de l'avis de marché - Décision à prendre.**
15. **MOBILITE - Règlement complémentaire du Conseil communal relatif au stationnement pour personnes handicapées à 6220 FLEURUS, chaussée de Gilly, 198 - ABROGATION – Décision à prendre.**
16. **MOBILITE - Règlement complémentaire du Conseil communal relatif au stationnement, pour personnes handicapées à 6220 FLEURUS, rue de Fleurjoux, 33 – Décision à prendre.**
17. **MOBILITE - Règlement complémentaire du Conseil communal relatif au stationnement, pour personnes handicapées à 6220 FLEURUS, avenue Brunard, 32 - Décision à prendre.**
18. **MOBILITE - Règlement complémentaire du Conseil communal relatif au stationnement, pour personnes handicapées à 6224 WANFERCEE-BAULET, rue du Spinois, 11 - Décision à prendre.**
19. **MOBILITE - Règlement complémentaire du Conseil communal relatif à la Marche d'Halloween organisée, chaque année, par l'A.S.B.L. "Les amis des plus démunis", à la rue Trieu Bernard à 6224 WANFERCEE-BAULET - Décision à prendre.**
20. **Poursuite de la démarche "Zéro déchet" - Engagement 2027 - Décision à prendre.**
21. **P.C.S. - Solid'R - Convention de partenariat entre la Ville de Fleurus et l'A.S.B.L. "Plateforme pour le Service Citoyen" - Approbation - Décision à prendre.**
22. **COMmission PARitaire LOcale de l'Enseignement communal de la Ville de Fleurus – Désignation d'une secrétaire et d'une secrétaire adjointe – Décision à prendre.**
23. **Enseignement fondamental - Convention de collaboration, entre la Ville de Fleurus et le Planning familial "La Bulle", dans le cadre de l'organisation d'ateliers de cohésion de groupe (PRODAS), à destination des élèves de 3ème et 4ème année primaire des écoles fondamentales communales de Fleurus - Approbation - Décision à prendre.**
24. **PETITE ENFANCE - Service d'Accueil d'Enfants "La boussole des petits" - Projet pédagogique et contrat d'accueil - Approbation - Décision à prendre.**
25. **Règlement du jeu-concours, organisé par la Ville de Fleurus, dans le cadre de la Semaine de l'Arbre, du 28 novembre 2026 - Approbation - Décision à prendre.**
26. **Travaux d'égouttage, rue du Petit Try à LAMBUSART - Souscription de parts financières E, dans le capital de l'organisme d'assainissement agréé I.G.R.E.T.E.C. - Décision à prendre.**
27. **Fabrique d'église Sainte-Gertrude de Wagnelée – Modification budgétaire n° 2 - Exercice 2026 - Décision à prendre.**
28. **A.S.B.L. "Télésambre" – Utilisation de la subvention 2025 – Décision à prendre.**

29. A.S.B.L. "Fleurus Culture" – Utilisation de la subvention 2025 – Décision à prendre.
30. FINANCES - Régie Communale Autonome de Fleurus (CREO Fleurus) – Compte 2025 et rapport d'activités – Décision à prendre.
31. Zone de Secours Hainaut-Est – Adaptation de la dotation communale 2026 – Décision à prendre.
32. Budget 2026 - Modification budgétaire n°2 des services ordinaire et extraordinaire - Approbation - Décision à prendre.
33. Règlement communal relatif à l'octroi d'une prime, pour la rénovation et l'embellissement des façades – Modification – Décision à prendre.
34. Règlement-redevance communale sur la demande de permis d'urbanisme et d'urbanisation – Exercices 2026 à 2031 – Décision à prendre.

SÉANCE A HUIS CLOS

35. Enseignement fondamental - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître de psychomotricité, du 17 septembre 2026 au 30 septembre 2026, à raison de 06 P/S, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
36. Enseignement fondamental - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, à partir du 14 septembre 2026, à raison de 13 P/S, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
37. Enseignement fondamental - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître de religion islamique, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, du 24 août 2026 au 02 juillet 2027, à raison de 04 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
38. Enseignement fondamental - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître d'éducation physique, du 24 août 2026 au 02 juillet 2027, à raison de 02 P/S, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
39. Enseignement fondamental - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître de religion islamique, du 14 septembre 2026 au 02 juillet 2027, à raison de 06 P/S, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
40. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la fin de fonctions, le 11 septembre 2026, à raison de 02 P/S, d'un maître de psychomotricité, à titre temporaire, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
41. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 24 août 2026 au 02 juillet 2027, à raison de 05 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
42. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 24 août 2026 au 02 juillet 2027, à raison de 01 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.

43. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, à partir du 24 août 2026, à raison de 13 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
44. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, à partir du 24 août 2026, à raison de 13 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
45. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 24 août 2026 au 23 février 2027, à raison de 12 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
46. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 24 août 2026 au 02 juillet 2027, à raison de 05 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
47. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 24 août 2026 au 02 juillet 2027, à raison de 06 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
48. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 24 août 2026 au 23 février 2027, à raison de 12 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
49. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 24 août 2026 au 23 février 2027, à raison de 12 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
50. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 24 août 2026 au 24 avril 2027, à raison de 04 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
51. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 24 août 2026 au 23 février 2027, à raison de 13 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
52. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 24 août 2026 au 02 juillet 2027, à raison de 13 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
53. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 24 août 2026 au 02 juillet 2027, à raison de 08 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
54. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître d'anglais, du 24 août 2026 au 02 juillet 2027, à raison de 02 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre
55. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître de psychomotricité, du 24 août 2026 au 02 juillet 2027, à raison de 02 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
56. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître de philosophie et de citoyenneté, du 24 août 2026 au 02 juillet 2027, à raison de 01 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
57. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 24 août 2026 au 02 juillet 2027, à raison de 12 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.

58. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 24 août 2026 au 02 juillet 2027, à raison de 01 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
59. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, à partir du 24 août 2026, à raison de 24 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
60. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 24 août 2026 au 02 juillet 2027, à raison de 18 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
61. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître de psychomotricité, du 24 août 2026 au 02 juillet 2027, à raison de 02 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
62. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, à partir du 24 août 2026, à raison de 26 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
63. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 24 août 2026 au 02 juillet 2027, à raison de 04 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
64. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 24 août 2026 au 02 juillet 2027, à raison de 04 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
65. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, à partir du 24 août 2026, à raison de 12 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
66. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un instituteur primaire, à partir du 24 août 2026, à raison de 12 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
67. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 24 août 2026 au 02 juillet 2027, à raison de 05 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
68. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 24 août 2026 au 02 juillet 2027, à raison de 24 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
69. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 24 août 2026 au 02 juillet 2027, à raison de 24 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
70. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 21 septembre 2026 au 25 septembre 2026, à raison de 24 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
71. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 24 août 2026 au 23 février 2027, à raison de 12 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.

72. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la fin de fonctions, le 11 septembre 2026, à raison de 01 P/S, d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
73. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 24 août 2026 au 02 juillet 2027, à raison de 05 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
74. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 24 août 2026 au 02 juillet 2027, à raison de 05 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
75. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître de psychomotricité, du 24 août 2026 au 02 juillet 2027, à raison de 04 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
76. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, à partir du 24 août 2026, à raison de 24 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
77. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, à partir du 24 août 2026, à raison de 26 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
78. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 24 août 2026 au 02 juillet 2027, à raison de 12 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
79. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 24 août 2026 au 02 juillet 2027, à raison de 05 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
80. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 24 août 2026 au 02 juillet 2027, à raison de 12 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
81. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 24 août 2026 au 02 juillet 2027, à raison de 04 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
82. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître de philosophie et de citoyenneté, du 24 août 2026 au 23 février 2027, à raison de 04 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
83. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la fin de fonctions, le 11 septembre 2026, à raison de 04 P/S, d'un maître de psychomotricité, à titre temporaire, dans un emploi vacant - Décision à prendre.

FLEURUS, LE 14/10/2026

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL :

La Directrice générale,

Eva MANZELLA



Le Bourgmestre,

Loïc D'HAeyer